

N° 2023-15

**DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE JOUY-LE-MOUTIER**

**CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME
URIOT ISABELLE – ATELIER DE REVALORISATION DE L'ESTIME DE SOI – ANNEE 2024**

Le Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,

VU les articles R123-6, R123-8, R123-16 à 26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 1 du 3 septembre 2020 du centre communal d'action sociale de Jouy-le-Moutier donnant délégations de pouvoirs et signature au Président du C.C.A.S pour le fonctionnement de l'établissement du C.C.A.S, en application de l'article R 123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la décision 2019/8 du 16 octobre 2019 relative à la réalisation d'un atelier de revalorisation de l'estime de soi au sein du Service Emploi Formation,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le contrat de prestation passé avec madame Isabelle URIOT pour la réalisation de ces ateliers au titre de l'année 2024,

DECIDE

Article 1 : De signer avec le Prestataire Madame Isabelle URIOT, sis 17, les Plants Oranges -95000 CERGY, le contrat pour la réalisation d'un atelier de revalorisation de l'estime de soi intitulé « Image de soi : brisons la glace » à l'attention des demandeurs d'emploi, aux conditions suivantes :

Prix : 1200 € TTC pour 3 sessions,

Date : Période de janvier à décembre 2024,

Lieu : Le Beffroi – 17, allée des Eguérets – Jouy-le-Moutier.

Le coût total de la prestation ne pourra pas excéder de 1 200 €.

ARTICLE 2 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions du Président du centre communal d'action sociale de la commune de Jouy-le-Moutier,

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Fait à Jouy-le-Moutier, le 18/01/2023
Le Maire,
Président du C.C.A.S

Hervé FLORCZAK